

Province de NAMUR
Commune de GESVES

Prenez soin de vous, prenez soin des autres!

Le mot du Collège communal

Chères Gesvoses,
Chers Gesvois,

La période particulière que nous traversons rend complexe la communication : faute d'annonceurs et suite à la suspension de la distribution des toutes-boîtes par Bpost, ni le bulletin communal ni le « livret jaune » ne vous parviendront ce mois-ci.

Nous avons néanmoins l'opportunité de vous transmettre ce feuillet, reprenant quelques informations relatives à la crise sanitaire et aux moyens mis en place pour aider celles et ceux qui en auraient besoin.

Nous en profitons pour vous encourager et vous remercier de mettre temporairement de côté une partie de vos libertés individuelles au profit de l'intérêt général. Merci également à celles et ceux qui continuent à travailler pour notre bien à tous, personnel scolaire et extrascolaire, personnel soignant, personnel communal et du CPAS, agriculteurs, maraîchers, commerçants et artisans, caissiers, transporteurs, facteurs, éboueurs, forces de l'ordre et pompiers,... et tous ceux que nous ne pouvons pas citer exhaustivement.

Dans l'attente de jours meilleurs, continuez à prendre soin de vous et des autres.

Le Collège communal

Les services de l'Administration communale restent accessibles uniquement sur rendez-vous et en matinée.

Dans le contexte actuel, chaque geste, même le plus simple, peut participer à l'amélioration de la situation. **La Commune de Gesves vous invite à ne vous présenter dans ses services qu'en cas d'urgence ou d'absolue nécessité.**

Pour prendre rendez-vous au Service Population ou au Service Etat-civil : 083/670.339.

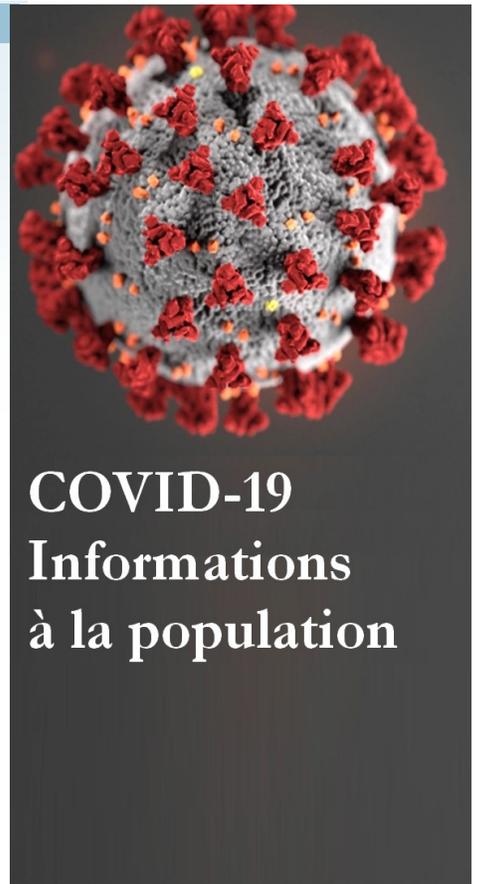
La permanence du mercredi de 14h à 19h30 est supprimée jusqu'à nouvel ordre.

Pour prendre rendez-vous au Service Urbanisme : 0498/78.14.64

N'hésitez pas à poser vos questions par mail à info@gesves.be

Pour le bon fonctionnement de nos services en cette situation particulière, nous faisons appel à votre sens civique pour adopter une attitude responsable, compréhensive et solidaire. C'est pourquoi nous vous demandons de postposer vos déplacements non urgents à la commune et de privilégier les contacts par mail ou par téléphone.

Merci pour votre compréhension.



COVID-19
Informations
à la population



BE-Alert Soyez alertés: inscrivez-vous!

Vos données seront utilisées pour vous alerter en situation d'urgence.

L'inscription ainsi que les messages reçus sont gratuits.

Inscrivez-vous à BE-Alert: <https://www.be-alert-ins.be/BAS/subscribe.jsp>

Depuis le 16 mars 2020, le Collège communal a décidé d'adhérer au service BE-Alert, pour pouvoir avertir les citoyens gesvois en situation d'urgence, de manière la plus rapide, claire et efficace possible afin qu'ils adoptent les bons comportements pour leur sécurité et celle de leurs proches.

Qu'est-ce que BE-Alert?

BE-Alert est un système d'alerte qui permet aux autorités de diffuser un message à la population en situation d'urgence.

Jusqu'à présent l'alerte et l'information à la population pouvait se faire via les médias (sociaux), les services de secours déployés sur le terrain ou -en ce qui concerne le risque Seveso ou nucléaire- par le biais d'un réseau de sirènes.

Le système BE-Alert permet désormais une alerte via de nouveaux canaux complémentaires. Ainsi, une autorité, qu'il s'agisse d'un Bourgmestre, d'un Gouverneur ou du Ministre de l'Intérieur peut, s'il l'estime nécessaire, alerter la population par appel vocal, SMS ou e-mail.

De la sorte, vous recevez les recommandations utiles pour votre sécurité de manière rapide (ex. Fermez portes et fenêtres lors d'un incendie). Plus d'infos: <https://be-alert.be/>



En cette période de crise, soyons encore plus solidaires!

Le coronavirus est dangereux pour les personnes vulnérables et les séniors.

Afin de leur permettre de rester chez eux tout en gardant le contact, nous vous proposons de compléter un formulaire (téléchargeable sur www.gesves.be) et de le glisser dans la boîte aux lettres de votre voisin qui pourrait avoir besoin de vous.

Si vous souhaitez obtenir une version papier de ce formulaire, n'hésitez pas à contacter le service Plan de Cohésion Sociale.

Ces jours-ci, l'important est de prendre soin de nous et de penser 'collectif'.

Pour cela, un groupe <https://www.facebook.com/groups/619601728881510/> a été créé. Vous pouvez y déposer vos offres de services et/ou vos demandes.

Centre d'appels téléphoniques unique pour personnes âgées de la province de Namur (Catupan) accessible via le **0800/23147**.

Accessible du lundi au vendredi, de 9 à 16 heures, ce numéro d'appel gratuit vise à apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux différentes questions que des personnes âgées, leur famille ou les professionnels de première ligne qui les entourent (médecin...) pourraient se poser : isolement, volonté de faire du sport, recherche de maison de repos et/ou de soin, soins et possibilités de vie à domicile, autonomie... mais également sur le COVID 19.

Cette crise touche l'ensemble des citoyens, dont notamment les personnes en situation d'urgence sociale. Notre CPAS reste à votre disposition au **083/670.320** tous les jours de la semaine.

Si vous avez une question relative aux aides existantes en matière d'alimentation, de crédit, de logement, de situation professionnelle ou de chômage, formez le numéro gratuit de la Région Wallonne **1718** ou rendez-vous sur le site luttepauvrete.wallonie.be

Privilégions les commerces locaux

Les restaurants sont fermés, mais certains proposent des plats à emporter. En outre, les commerces alimentaires continuent à nous servir. En cette période de confinement, comme par la suite, pensons local et soutenons nos commerces et maraîchers locaux!



Service PCS

pcs@gesves.be

083/670.344

0477/49.63.88

Besoin de parler à quelqu'un?

Les services d'aide restent disponibles.

Voici les lignes d'écoute à destination des enfants et des parents:

SOS Parents: 0471/414.333 (7j/7 de 8h à 20h)

SOS Enfants: 081 22 54 15

Ecoute-enfants: 103 (de 9h à minuit, 7j/7)

Besoin d'aide ou d'écoute:

Situation de violence conjugale: 0800/300.30

Besoin de parler: 107

Victime de violence sexuelle: SOS Viol 0800/98.100

Des idées suicidaires? 0800/32.123

En cas d'urgence médicale: 112 En cas d'urgence nécessitant une protection: 101

Rien ne justifie la violence conjugale et intrafamiliale!



Respectons les règles, restons courtois.

Avec le retour des beaux jours et les vacances de Pâques, le temps du confinement peut être mis à profit pour l'entretien du jardin, faire des balades en familles...

Puis-je exercer une activité sportive individuelle ou me promener?

Oui, à condition de pratiquer cette activité uniquement entre membres de la famille vivant sous le même toit ou toujours avec le même ami, en respectant d'1,5 mètre entre chaque personne.

Les activités en groupe (sorties à vélos en groupe, randonnées en groupe,...) et les entraînements en groupe sont interdits.

Lors de vos sorties évitez de cracher.

Respectez les lieux (gardez vos déchets) et les propriétés privées.

Puis-je utiliser ma tondeuse?

L'usage à moins de cent mètres de toute habitation de tondeuses, scies circulaires, tronçonneuses et autres engins bruyants, actionnés par moteur, dont le moteur est actionné par quelque énergie que ce soit, est interdit sur tout le territoire de la Commune, entre 22 heures et 7 heures, ainsi que le dimanche.

(Extrait de l'article 42 du Règlement général de Police).

Puis-je faire du feu?

Les feux allumés en plein air doivent être situés à plus de 100 mètres des habitations, édifices, bruyères, vergers, plantations, haies, meules, tas de grains, paille, foin, fourrage ou tout autre dépôt de matériaux inflammables ou combustibles, à plus de 25 mètres des bois et forêts.

Des feux en plein air ne peuvent être allumés ni par temps de grand vent, ni entre le coucher et le lever du soleil.

(Extrait de l'article 121 du Règlement général de Police)

Que faire avec les tontes de pelouse ?

La pelouse semble réclamer une petite coupe... mais on obtient vite un monticule d'herbe coupée. Qu'en faire lorsque les recyparcs sont fermés ?

Ressource plutôt que déchet

En fine épaisseur (2 cm maximum), l'herbe fraîchement tondue peut servir de paillis sur votre potager ou, en couche un peu plus épaisse, elle peut protéger le pied des haies. Ce paillis est intéressant pour lutter contre les mauvaises herbes et garder le sol humide. Par ailleurs, elle peut aussi être recyclée en terreau après avoir été mélangée avec du broyas ou intégrée en petite quantité dans votre compost avec un apport de matière sèche.

Montez d'un étage

Savez-vous que la hauteur idéale du gazon correspond à une hauteur de brique, soit 7 à 8 cm. En effet, moins l'herbe est coupée courte, moins elle poussera vite, mais elle sera sensible à la sécheresse et moins elle laissera la place aux mousses...

Réduire la production de tonte

Il est possible de ne pas tondre (entièrement) sa pelouse, sans transformer son jardin en brousse ! Il suffit de limiter l'entretien aux endroits de passage, de jeux, etc. et garder le reste de la pelouse en gestion différenciée. Non seulement, cette mesure nous permet de gagner du temps mais elle permet aussi d'accueillir un peu de biodiversité : fleurs sauvages, papillons, abeilles ...

Pensons également aux tondeuses écologiques telles que poules, lapins, chèvres, moutons, etc.

Police Locale des Arches

En raison de l'épidémie de coronavirus, des mesures de protection et d'hygiène sont adaptées et imposées au personnel .

Pour stopper le Covid-19 suivez ces quelques recommandations :

- Ne vous rendez au commissariat qu'en cas d'absolue nécessité

- Une seule adresse d'accueil **5300 Andenne avenue Reine Elisabeth 29**. Ce qui signifie que le bureau de Police de Gesves est actuellement fermé.

- Formez le numéro unique **085/823600**

- Prenez rendez-vous **AVANT** et exposez votre problème

- Pour contacter votre Inspecteur de quartier formez le numéro unique ou envoyez un message à l'adresse suivante : zp.arches.quartier@police.belgium.eu

- Pour les urgences formez le **101**

- De nombreuses missions non urgentes sont actuellement suspendues

Que puis-je faire pour ma santé?

Pour se protéger et protéger les autres contre le nouveau coronavirus (Covid-19), vous pouvez appliquer les mesures suivantes pour améliorer votre hygiène personnelle:

1. Restez à la maison si vous êtes malade.
2. Lavez-vous régulièrement les mains.
3. Utilisez toujours des mouchoirs en papier neufs et jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.
4. Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou toussiez dans le pli du coude.

Contribuez à ralentir la propagation du virus:

1. Restez chez vous autant que possible.
2. Évitez de vous donner ou serrer la main, de vous faire la bise ou de vous serrer dans les bras.
3. Faites attention aux groupes à risque. Il s'agit des personnes de plus de 65 ans, des personnes diabétiques, des personnes souffrant de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, des personnes dont le système immunitaire est affaibli, ...
4. Les contacts entre les enfants et les personnes âgées ne sont pas recommandés. Les enfants ne tombent pas gravement malades à cause du coronavirus, mais peuvent le propager facilement.
5. Gardez une distance suffisante (1,5 mètre) lorsque vous êtes à l'extérieur.

Vous vous sentez malade? Comment procéder?

Restez chez vous!

Appelez votre médecin généraliste

Celui-ci n'est pas joignable?

Contactez le poste médical de garde GAMENA au 081/320.200
En soirée et le week-end, composez le 1733

Ne vous rendez pas aux urgences des Hôpitaux

Sauf sur ordre de votre généraliste ou si votre santé se dégrade

Composez le 112 pour tout urgence vitale



Pharmacies de garde section Assesse-Gesves

Dates	Noms et Adresse	Téléphone
11 et 12 avril	HERMAN—rue des combattants 145—SCLAYN	081 581 367
13 avril	BAUCHE—chaussée de Marche 30A—ASSESE	083 657 065
18 et 19 avril	ELOYE—Grand route 107—HINGEON	081 402 297
25 et 26 avril	HERMAN—rue des combattants 145—SCLAYN	081 581 367
1er mai	ELSEN—Place A. Pierpont—NAMECHE	081 588 033
2 et 3 mai	DOZOT—Chée de Gramptinne 7—THON-SAMSON	081588 111

Dates	Noms et adresses	Téléphone
9 et 10 mai	MISSON—rue du Fays 1—COURRIERE	083 655 031
16 et 17 mai	SMET—Chée de Gramptinne 60—FAULX-LES TOMBES	081 570 650
21 mai	DEPAYE—route de Ciney 25C—OHEY	085 611 101
23 et 24 mai	MISSON—rue du Fays 1—COURRIERE	083 655 031
30 et 31 mai	DEGIMBE—Chée de Gramptinne 159—GESVES	083 677 617

Pour en savoir plus sur le Covid-19

- www.gesves.be
- <https://www.info-coronavirus.be/fr/>
- Site du SPF Santé publique: <https://www.health.belgium.be/fr>
- Site Sciensano: <https://epidemiology.wiv-isp.be/ID/Pages/2019-nCoV.aspx>
- Site de l'OMS: <http://www.euro.who.int/fr/health-topics/health-emergencies/coronavirus-covid-19>
- 0800/14.689 (numéro gratuit)
- Pour les entreprises: 1890.be

LE CORONAVIRUS

Comment éviter une contamination ?



Lavez-vous régulièrement et soigneusement les mains à l'eau et au savon. Comptez entre 40 et 60 secondes par lavage.



Toussez ou éternuez dans un mouchoir en papier ou dans un pli de votre coude.



Utilisez des mouchoirs en papier et jetez-les dans une poubelle fermée.



Si vous êtes malade, restez chez vous.



Évitez autant que possible de vous toucher le visage avec les mains.



Évitez les poignées de main.



Évitez les contacts rapprochés.



Plus d'infos sur www.info-coronavirus.be
ou appelez le numéro gratuit 0800 14 689